MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Tel : 01 45 60 19 53
dectrav-dpublic@ville-chevilly-larue.fr

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Merci de renseigner les informations demandées ci-dessous :

Je soussigné(e),

*Domicilié(e) à :

Sollicite la délivrance d'une autorisation :

□ de stationnement pour cause de déménagement (1)

□ pour installer une benne (1) :
- ○ sur trottoir (2)
- ○ sur mi-trottoir – mi-chaussée (2)

□ pour installer un échafaudage sur pied (1)

□ pour installer des blocs béton support de ligne électrique provisoire (1)

□ autre (1) : _____

durant la période du au

nombre de place(s) de stationnement : ___

Cette autorisation est demandée pour l'adresse suivante à Chevilly-Larue :

_____

Dont je suis propriétaire – locataire (2)

□ je souhaite venir la retirer directement dans vos services (1)

□ je souhaite recevoir ma demande par courriel à l'adresse suivante (1) :

_____

Je reste joignable au _____

Chevilly-Larue, le

Signature

(1) cocher la case correspondante
(2) rayer la mention inutile
NB : si l'autorisation est demandée par un locataire,
Elle devra être approuvée par le propriétaire de l'immeuble

Information droits de voirie au verso

Emprise de l'occupation du domaine public avec bennes, échafaudage, palissades, bungalow, cabane de chantier, etc
= 16,50 € m² la semaine à compter du 3e jour d'occupation.

Emprise de l'occupation du domaine public sous réservation ou immobilisation de place de stationnement
= 16,50 € la place la semaine à compter du 3e jour d'occupation.

PIECES A JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE EN CAS D'OCCUPATION SUPERIEURE OU EGALE A 3 JOURS

- 1 extrait KBIS ou fiche INSEE
- 1 RIB

*« *Informations relatives à la protection des données personnelles* :

Les données personnelles, recueillies sur le fondement de l'article 6.1.e du Règlement UE 2016/679 du 27/04/2016 relatif au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier par les agents communaux.
Le responsable du traitement est Madame la Maire, 88 avenue du Général de Gaulle, 94669 Chevilly-Larue Cedex.
Conformément au RGPD, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement des données qui vous concernent ou d'opposition au traitement. L'opposition au traitement entraine la perte du bénéfice du dispositif proposé par la commune. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, merci de contacter le délégué à la protection des données de la commune : dpo@ville-chevilly-larue.fr . Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. »